



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 février 2025

Campagne de recrutement de magistrats : derniers jours pour s'inscrire au concours

- Inscriptions ouvertes jusqu'au 7 mars 2025 -

Avec un nombre record d'inscrits aux concours en 2024, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement pour renforcer le corps des magistrats avec la création de 1 500 postes d'ici 2027 et plus de 300 postes ouverts par le biais des 3 concours de l'École nationale de la magistrature et le nouveau concours spécial « Talents ».

En 2024, le nombre d'inscrits aux concours de l'École nationale de la magistrature (ENM) a atteint un record avec 3 665 candidats. La promotion 2025 de l'ENM a ainsi atteint un seuil historique de 468 auditeurs de justice.

Un nouveau concours spécial « Talents »

La première session du concours spécial « Talents » sera organisée en 2025, et est réservée aux personnes qui suivent, à la date de clôture des inscriptions, ou qui ont suivi, dans les quatre années précédant l'année du concours, un cycle de formation au 1er concours de l'ENM accessible au regard de critères sociaux : Prépa Talents ENM ou Prépa Talents figurant à l'annexe I de l'arrêté du 5 août 2021. Les candidats admis accéderont au statut d'auditrice et auditeur de justice et suivront la formation initiale rémunérée de 31 mois.

Magistrat : un métier fondamentalement humain

Disposant d'une connaissance pointue du droit, d'une aptitude à décider et d'une grande capacité d'écoute, les magistrats, indépendants, exercent un métier à un haut niveau de responsabilité, qui présente de nombreuses perspectives d'évolution. Répartis entre le siège et le parquet, les magistrats peuvent également changer de fonctions au cours de leur carrière.

Le magistrat du siège rend la justice. Il peut exercer des fonctions généralistes ou spécialisées (juge des enfants, juge des contentieux de la protection, juge d'instruction juge d'application des peines ou juge des libertés et de la détention). Il tranche les conflits (famille, logement, consommation...) et juge les personnes poursuivies pénalement devant eux, en appliquant les règles de droit et en veillant au respect des droits de chacune des parties. Le magistrat du siège est inamovible, il ne peut pas être déplacé d'une juridiction à une autre sans son consentement.

Le magistrat du parquet représente la société qu'il défend devant la Justice, avant, pendant et après le procès. Il a pour mission de diriger les enquêtes de la police judiciaire, de poursuivre les personnes suspectées d'avoir commis une infraction, et de proposer à l'audience une sanction. Il veille également

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

à l'exécution des peines. Il intervient surtout en matière pénale, mais aussi en matière civile dès lors que les intérêts de la société sont en jeu.

Évolution et rémunération

La profession de magistrat a bénéficié d'une revalorisation inédite depuis le 1^{er} octobre 2023, à hauteur de 1 000 euros bruts par mois en moyenne.

ÉVOLUTION & RÉMUNÉRATION



Rémunération nette par mois hors prélèvement à la source

Tout au long de sa carrière le magistrat peut changer de fonctions et de lieu d'exercice, dans le cadre de ses souhaits de mobilité géographique et fonctionnelle.

Grâce à la mobilité interne, le magistrat peut exercer les fonctions au siège et au parquet, au tribunal judiciaire à la cour d'appel et à la Cour de cassation. Il peut également travailler dans l'une des directions de l'administration centrale du ministère de la Justice.

Grâce la mobilité externe, le magistrat peut effectuer un détachement ou une mise à disposition au sein d'autres ministères ou administrations.

Après quelques années d'expérience professionnelle, un magistrat peut assumer des fonctions à hautes responsabilités, telles que premier vice-président et président de tribunal ou procureur de la République adjoint ou procureur de la République.

Quatre concours dont le concours spécial Prépa Talents auront lieu simultanément en fonction du profil des candidats

Les lauréats et futurs élèves magistrats, appelés auditeurs de justice, intègreront l'ENM pour y suivre une **formation rémunérée de 31 mois**, alternant apprentissages théoriques et pratiques à Paris et Bordeaux ainsi qu'au sein des tribunaux judiciaires.

Depuis 2020, la réforme des concours permet de valoriser les parcours professionnels pour le 2^{ème} et 3^{ème} concours, et ainsi de rendre accessible ce métier d'excellence à une grande diversité de profils.

- **1er concours** : ouvert aux personnes titulaires d'un Bac +4.
- **1er concours spécial Prépa Talents** : dédié aux personnes ayant suivi, dans les quatre ans précédant l'année au cours de laquelle le concours est ouvert, une classe Prépa Talents qui prépare au concours de l'ENM. Les épreuves sont identiques au 1er concours.
- **2e concours** : ouvert aux agents publics ayant au moins 4 années de service public effectif au 1er janvier 2025.
- **3e concours** : ouvert aux professionnels justifiant de quatre années au moins d'activité professionnelle dans le domaine juridique, administratif, économique ou social les qualifiant particulièrement pour exercer les fonctions judiciaires.

Les conditions communes à tous les candidats

- Être titulaire d'un Bac +4,
- Être de nationalité française,
- Être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques,
- Remplir les conditions d'aptitude physique nécessaire à l'exercice des fonctions de magistrat, compte tenu des possibilités de compensation du handicap,
- Se trouver en situation régulière au regard du code du service national,
- Les candidats doivent être âgés de 50 ans et 5 mois au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours en raison de l'engagement de 10 ans de servir l'Etat en cas de réussite du concours.

Le calendrier

- Les épreuves d'admissibilité des trois concours se dérouleront **les 2, 3, 4, 5 et 6 juin 2025**.
- Les résultats d'admissibilité des trois concours seront annoncés en **juillet 2025**.
- Les épreuves orales d'admission des trois concours se dérouleront **de septembre à novembre 2025**.
- Les résultats d'admission des trois concours seront annoncés en **décembre 2025**.
- La scolarité débutera à l'Ecole nationale de la magistrature en février 2026

*

S'informer sur le site : <https://lajusticerecrute.fr/recrutement/devenez-magistrat>

Découvrez le métier de magistrat en vidéo : [Soyez au cœur de la Justice, devenez magistrat](#)